



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	31	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 17 Février à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, et en vidéo conférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 08/02/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. HADDAD Edmond, M. SZWEC Eric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric

Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. SZWEC Eric (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François

Excusé(s) : M. PIN Daniel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLOBER Ernest

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-005 – Gratification exceptionnelle au stagiaire du Sictaub ayant effectué un stage du 3 Janvier 2022 au 12 Février 2022

Vu la délibération n°2020-042 portant détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence.



Monsieur le Président indique que les étudiants de l'enseignement supérieur sont accueillis régulièrement au sein du SICTEUB pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois consécutifs ou non.

Lorsqu'un stage est inférieur à deux mois, comme c'est le cas, pour Mathis Salvan qui a été présent du 3 Janvier 2022 au 12 Février 2022, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** une somme de 600.00 € brut à ce jeune stagiaire au regard du travail fourni.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 18/02/2022
Le Président